Test de capacité nautique

Pour la pratique des activités nautiques

A retourner à l'APAS-BTP

Enfant (nom, prénom) ……

En centre de vacances la pratique des activités aquatiques et nautiques nécessite une attestation au test d'aisance aquatique en Accueil collectif de mineurs (ACM). **Cette attestation est obligatoire afin que votre enfant puisse pratiquer les activités nautiques prévues sur le séjour ; sans TCN votre enfant ne pourra pratiquer l'activité** (Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques des activités physiques en ACM).

Vous trouverez ci-dessous une attestation type de test à faire remplir à la piscine par une personne habilitée.

Seules les personnes titulaires du titre de Maître-nageur Sauveteur, ou titulaire du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA), ou Titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) pour l'activité nautique concernée peuvent faire passer ce test.

Ce document est à renvoyer avant le séjour. Attention, nos équipes ne sont pas agréées pour faire passer ce test, **il est donc indispensable de le faire passer à votre enfant préalablement au séjour.**

ATTESTATION DE REUSSITE

Au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils collectifs de mineurs (ACM)

Le test consiste à vérifier l'aptitude du mineur à : **effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.**
Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : ……

- ◯ Titulaire du titre de maître-nageur sauveteur (MNS)
- ◯ Titulaire du Brevet National de sécurité aquatique (BNSSA)
- ◯ Titulaire du Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) pour l'activité nautique ou aquatique considérée

Atteste que (Nom, Prénom) : …… Né(é) le : ……

◯ **A réussi le test** ◯ **Avec brassières de sécurité** ◯ **Sans brassières de sécurité**

Fait à : …… Le : ……

Cachet : Signature :

Ce TCN n'a pas de durée de validité (sauf si modification de l'arrêté du 25 avril 2012). Vous n'êtes pas obligés d'en refaire un chaque année. **Nous vous invitons donc à garder des copies de cette attestation pour les prochains séjours.**